



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 11 octobre 2022 à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 555 991
Adresse civique	92 rue Principale
Zone	CO-2
Nature de la demande	Autoriser une marge arrière du bâtiment principal à 8 m
Effet de la demande	Réduire la marge arrière à 8 m au lieu de 10 m, comme prescrit à l'article 29 du règlement de zonage n°560-2017

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de la séance publique, ou à compter du 23 septembre 2022, adresser leurs commentaires par écrit au conseil, relativement à cette demande de dérogation mineure; lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :

Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0

ou par courriel à l'adresse direction@miltonqc.ca, et ce, au plus tard le 7 octobre 2022 à 16 heures.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 23 septembre 2022.


Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Yves Tanguay, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 23 septembre 2022, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 septembre 2022.


Yves Tanguay
Directeur général et greffier-trésorier